ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Sarthe

ÉTAT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

à renvoyer à la Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale (DRH 4) avec l'ordre de mission

FORMATION AESH

DSDEN DE LA SARTHE

Dossier suivi par
Mme BLIN MARQUET
DIFAG

secrétariat DRH4:
Mme LABARRE

19, boulevard Paixhans
CS 50042
72071 Le Mans Cedex 9

Tél : 0243615814

M . Mme ..…….....
(Nom, prénom, nom de jeune fille)

AESH : Lycée Le Mans Sud ☐ SAE ☐ Lycée Douanier Rousseau ☐

Adresse mail académique (obligatoire) :

Adresse personnelle : …….
…….

Résidence administrative (Précisez l'établissement ou service d'affectation principal) :

……
……

NUMEN | | | | | | | | | | | |

MODE DE REGLEMENT

Pour tout règlement, compléter impérativement votre IBAN:

FR						

BIC : …… …

RELEVE DES DEPLACEMENTS

TRAJET EFFECTUE (ALLER/RETOUR)	DEPART		RETOUR		Distance
	Date	Heure	Date	Heure	Aller

Certifié exact le : ……..... à ……
Signature de l'intéressé(e) :

A RENVOYER IMPERATIVEMENT A LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DRH 4' - BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES (AESH)) ET JOINDRE OBLIGATOIREMENT :
CONVOCATION - TITRE DE TRANSPORT - UN RIB

Transport :
Le remboursement interviendra selon les indications portées sur l'ordre de mission et la saisie de vos déplacements dans l'outil Chorus – DT (voir procédure fournie).
L'agent autorisé à utiliser son véhicule personnel pour se rendre à la convocation l'est sous réserve des dispositions du décret 2006-781 du 03/07/2006